



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES EXCEPTIONNELS
POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES EN 2021-2022**

Jeudi 1^{er} juillet 2021

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a annoncé la décision du Gouvernement d'attribuer des moyens supplémentaires exceptionnels dédiés à l'accompagnement des élèves, et notamment des lycéens, pour l'année scolaire 2021-2022. Ces moyens s'élèveront à hauteur de **1 500 équivalents temps plein supplémentaires sous forme d'heures supplémentaires**.

La politique éducative repose sur une double exigence : l'élévation du niveau général et la justice sociale, à travers un accompagnement plus personnalisé des élèves qui en ont le plus besoin. Les politiques déjà engagées vont dans ce sens, comme le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en REP et en REP+, leur plafonnement à 24 élèves partout ailleurs d'ici 2022, ou encore, un accompagnement renforcé à l'entrée en CP et en 6^{ème}, mais aussi la mise en place au collège du dispositif Devoirs faits, qui touche déjà plus d'un élève sur trois à raison de deux ou trois heures par semaine.

Dans le prolongement de ces modes d'accompagnement, des moyens supplémentaires vont être octroyés pour la rentrée de septembre 2021, afin de mettre en place une action de soutien renforcé, notamment en lycée général, technologique et professionnel. Tous les lycéens qui rencontrent des difficultés pourront ainsi bénéficier, toute l'année, d'un accompagnement renforcé ou d'une prise en charge en petits groupes.

L'objectif prioritaire de ce dispositif, assuré par leurs professeurs, est d'accompagner les élèves qui entrent en seconde ou en première année de CAP et qui seraient en difficulté : ces élèves, qui sortent du collège et ont vécu leur 4^{ème} et leur 3^{ème} sous la contrainte de la situation sanitaire, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé notamment en début d'année, pour leur permettre de pleinement « prendre pied » dans le lycée. Le dispositif s'appliquera également aux élèves des classes de 1^{ère} et Terminale qui en auraient besoin.

Ce programme « **Je réussis au lycée** » sera ouvert dans tous les établissements, au service de la réussite des élèves.

Contact presse

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse
et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

https://twitter.com/Education_Gouv

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**